

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **4 décembre 2025 à 16h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6^e Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie**, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

1863, rue du Chanoine-Joseph-Bouchard, La Baie – DM-5955 (id-18664) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'une piscine creusée située en cour avant au lieu d'une autre cour et avec une clôture d'une hauteur supérieure à 1 mètre, sur un immeuble situé au 1863, rue du Chanoine-Joseph-Bouchard, La Baie.

Lot 4 882 192 du cadastre du Québec, voisin du 1018 à 1028, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-5984 (id-18719) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale, catégorie B (5 à 8 logements) (H5) détachée avec une marge avant maximale de 6,6 mètres au lieu de 6,4 mètres, avec une marge latérale droite minimale de 3,7 mètres au lieu de 6 mètres, à autoriser un bâtiment principal avec une hauteur maximale de 12,8 mètres au lieu de 9,5 mètres, avec une hauteur maximale de trois (3) étages au lieu de deux (2) étages et une différence de hauteur maximale de 4,1 mètres et 5,4 mètres avec les voisins latéraux au lieu de 3 mètres et à autoriser un bâtiment principal avec une galerie et un avant-toit en cour avant d'une saillie maximale de 2,4 mètres au lieu de 2 mètres, sur un immeuble situé au lot 4 882 192 du cadastre du Québec, voisin du 1018 à 1028, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie, à la condition suivante :

- Que deux (2) arbres, conformes aux exigences de l'article 369 du règlement de zonage en vigueur, soient plantés en cour latérale droite. Un plan des aménagements devra faire l'objet d'une approbation par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avant l'émission du permis.

822 à 828, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-5988 (id-18782) demande une dérogation mineure visant à autoriser une habitation multifamiliale, catégorie B (5 à 8 logements) (H5) avec l'aménagement de deux (2) cases de stationnement en cour avant au lieu d'une localisation dans le prolongement des cours latérales et avec un recul dans la rue et à autoriser l'absence de bandes gazonnées entre un stationnement, la ligne de rue et la ligne latérale du terrain, sur un immeuble situé au 822 à 828, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 9 octobre 2025.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN